

DURAND Chantal
LD St André de Villesèche
04 200 – Les Omergues

Objet : PLU des Omergues - refus d'une iniquité territoriale évidente

Les Omergues, le 22 août 2026

Monsieur le commissaire enquêteur

La commune de Les Omergues est constituée de 2 parties distinctes mais d'égale superficie, l'une située dans la vallée du Jabron, l'autre sur le plateau d'Albion (dont le lieu-dit St André de Villesèche).

Cette partie du plateau d'Albion, appelée « Villesèche », est citée à 22 reprises dans le « Rapport de présentation » adopté par le conseil municipal des Omergues pour le PLU. Ce même rapport souligne qu'elle « représente environ 25 habitants » (pages 63, 90 et 145). Cependant, ces 22 « citations » concernent uniquement des questions historiques ou géographiques et l'installation de 2 parcs photovoltaïques. A noter d'ailleurs que le conseil municipal, par la délibération n° 39/2024 du 26 septembre 2024 avait autorisé également un projet dit « agrivoltaïque » à Villesèche. Ce projet, rejeté par tous les habitants de Villesèche, a ensuite été abandonné par la société exploitante.

Donc, à part la destruction d'espaces naturels à Villesèche, aucun projet, aucune proposition n'apparaît pour cette partie de la commune qui représente la moitié de sa superficie et environ 15% de ses habitants. **Qu'en est-il de la connexion par fibre, de la remise en état des chemins communaux, des OLD de ces mêmes chemins communaux, de la reconnaissance de sentiers de randonnée qui s'y trouvent ?**

Dans ces conditions, monsieur le commissaire enquêteur, je suis fermement opposée à ce PLU.

